

## Annonces légales et judiciaires

# MEDIALEX

**Faites-nous parvenir  
vos annonces légales et judiciaires**

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique,  
marché public, avis d'attribution, publication judiciaire,  
vente judiciaire et autre annonce

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324  
35063 Rennes cedex

**Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel  
du 16 décembre 2024 soit 0,187 € ht le caractère**

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012,  
les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées  
et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne  
dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## La vie des sociétés

7424875801 - VS

### RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion parue dans  
Courrier Vendéen du 25 septembre  
2025, concernant la société B&D,  
3, square Jean-Yole, 85670 Saint-Christophe-du-Ligneron.

Il y a lieu de lire "Les oppositions, s'il y  
a lieu, seront reçues au cabinet infirmier  
sis 3, square Jean-Yole, 85670 Saint-Christophe-du-Ligneron", et non pas :  
"Les oppositions, s'il y a lieu, seront  
reçues au cabinet comptable @ATLANTIC  
CONSEIL, 325, rue des Meuniers, ZA du  
Grand Moulin, 44270 La Marne".

7425057601 - VS

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date du 30 septembre 2025, enregistré au Service de la  
Publicité Foncière et de l'Enregistrement  
de Vendée, le 1er octobre 2025,  
Dossier 2025 00059282, référence 850-  
4P01 2025 A 02858, M. Vincent GOUIN,  
demeurant 19, rue des Hirondelles,  
85340 L'Île-d'Olonne, a cédé à la société  
PHARMACIE DES PALUDIERS,  
SARL au capital de 10 000 euros, dont le  
siège social est sis 18, rue du Maréchal-  
de-Lattre, 85340 L'Île-d'Olonne et qui  
est immatriculée au RCS de La Roche-  
sur-Yon sous le numéro 990 822 215, le  
fonds de commerce d'officine de pharmacie,  
sis 18, rue du Maréchal-de-Lattre,  
85340 L'Île-d'Olonne, pour l'exploitation  
duquel M. GOUIN est immatriculé  
au RCS de La Roche-sur-Yon sous le  
numéro 413 387 069, prix : 1 350 000 euros.

Entrée en jouissance : 1er octobre  
2025.

Pour la réception des oppositions, domicile  
est élu au siège social de la société  
« Océan Notaires & Conseils  
LES SABLES » titulaire d'un office notarial  
1, rue du Pinay, Olonne-sur-Mer,  
85340 Les Sables-d'Olonne.

Pour insertion unique,  
Me S. LEFEUVRE.

7424584701 - VS

### SPFPL SALOMON- DARDENNE

SPFPL à responsabilité limitée  
au capital de 20 000 euros  
Siège social : 5 bis, avenue du Moulin  
85480 BOURNEZEAU  
RCS La Roche-sur-Yon 880 402 409

### AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes de décisions unanimes du  
1er octobre 2025 les associés de la société  
SPFPL SALOMON-DARDENNE ont :

- approuvé le projet de scission de leur  
société, établi en date du 24 juillet 2025,  
au profit des sociétés :

- DM PHARMA, SPFPL de Pharmaciens  
d'officine à responsabilité limitée  
au capital de 640 950 euros, siège social :  
9 La Grève, 85140 Saint-Martin-des-  
Noyers, immatriculée au RCS de La Roche-  
sur-Yon sous le n°991 882 135,  
- PASSIFLORA PHARMA, SPFPL de  
Pharmaciens d'officine à responsabilité  
limitée, au capital de 640 950 euros,  
siège social : 7, rue de l'Abbé-Sireau,  
85310 Nesmy, immatriculée au RCS de  
La Roche-sur-Yon sous le n°991 880 485.

Par apport à ces sociétés des éléments  
de son actif et de son passif,  
Ainsi que l'évaluation de ces apports  
et leur rémunération,

- constaté que les conditions suspensives  
affectant la scission étaient réalisées  
et que la scission était définitive et  
prenait effet le 1er octobre 2025, date  
d'effet de l'inscription des sociétés DM  
PHARMA et PASSIFLORA PHARMA au  
Tableau de la Section A de l'Ordre des  
Pharmaciens,

- décidé que la société serait dissoute  
et liquidée de plein droit consécutivement  
à la réalisation de la scission et qu'il  
serait procédé à aucune opération de  
liquidation, tous les éléments actifs et  
passifs de la société étant transférés aux  
sociétés bénéficiaires des apports effectués  
dans le cadre de la scission.

Pour avis,  
La Gérance.

7424900901 - AA

Préfecture de la VENDÉE  
Bureau de l'Environnement

### COMMUNIQUÉ

Réunie le 3 octobre 2025, la commission  
départementale d'aménagement  
commercial de la Vendée a donné un  
avis favorable à la demande de la SAS  
SODIVARDIÈRE (représentée par  
M. Christophe GADAIS, 20, rue du Si-  
rocco espace commercial les Alizés,  
85300 Challans), en vue de procéder à  
l'extension d'un ensemble commercial  
par extension de l'espace culturel E. LE-  
CLERC et par la régularisation de la sur-  
face de vente de l'hypermarché et la  
création d'un parking silo avec toiture  
photovoltaïque, route de Noirmoutier à  
Challans sur les parcelles cadastrées  
section DM 38, 51, 117.

Voies et délais de recours : articles  
R752-30 et R752-32 du Code de com-  
merce.

Cet avis est publié au recueil des actes  
administratifs de la préfecture.

7420997101 - AA

### PAYS DE SAINT-GILLES- CROIX-DE-VIE AGGLOMÉRATION

**Modification n° 1 du  
Plan Local d'Urbanisme  
(PLU) de la commune  
de Brétignolles-sur-Mer**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Il est rappelé que, par arrêté n° ARSG-  
2025-021 en date du 03 septembre  
2025, M. François BLANCHET, Président  
du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-  
Vie Agglomération compétent en ma-  
tière de Plan Local d'Urbanisme, a or-  
donné l'ouverture d'une enquête publi-  
que unique relative à la modification n° 1  
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la  
commune de Brétignolles-sur-Mer, réa-  
lisée conformément au code de l'en-  
vironnement.

À cet effet, M. Jean-Paul CHRISTINY,  
gendarme à la retraite, a été désigné par  
le Tribunal administratif de Nantes en  
qualité de commissaire enquêteur.  
M. Jean-Jacques FERRÉ est désigné en  
qualité de commissaire enquêteur sup-  
pléant par ce même tribunal.

L'enquête publique se déroulera à la  
mairie de Brétignolles-sur-Mer, du lundi  
6 octobre 2025 à 9 h 00 au mercredi  
5 novembre 2025 à 17 h 30.

La personne responsable du projet est  
M. François BLANCHET, Président du  
Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Ag-  
glomération.

Pour répondre aux demandes d'informa-  
tions des administrés, Monsieur le  
commissaire enquêteur recevra à la  
mairie de Brétignolles-sur-Mer aux jours  
et heures suivants :

- Lundi 6 octobre 2025 de 14 h 00 à  
17 h 30

- Vendredi 24 octobre 2025 de 9 h 00 à  
12 h 30

- Mercredi 05 novembre 2025 de  
14 h 00 à 17 h 30

Pendant la durée de l'enquête :  
Afin que chacun puisse en prendre  
connaissance, un dossier d'enquête pu-  
blique sera tenu à la disposition du pu-  
blic à la mairie de Brétignolles-sur-Mer,  
selon les horaires habituels d'ouverture  
au public (du lundi au vendredi de 9 h 00  
à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30). Ce do-  
ssier sera également consultable gratui-  
tement sur un poste informatique, aux  
horaires habituels d'ouverture au public  
tels qu'indiqués ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête  
publique pourront également être con-  
sultées sur les sites internet du Pays de  
Saint-Gilles-Croix-de-Vie Aggloméra-  
tion ([www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr)) et de la  
commune de Brétignolles-sur-Mer  
([www.bretignolles-sur-mer.fr](http://www.bretignolles-sur-mer.fr)).

Les observations et propositions du  
public pourront être :

• Consignées sur le registre d'enquête  
tenu à la disposition du public à la mairie  
de Brétignolles-sur-Mer

• Adressées par courrier, à l'adresse  
suivante : Monsieur le commissaire en-  
quêteur - Enquête publique modifica-  
tion n° 1 PLU Brétignolles-sur-Mer -  
Mairie de Brétignolles-sur-Mer - 6, ave-  
nue de la Plage - BP 24 - 85470 Bréti-  
gnolles-sur-Mer

• Adressées par courriel, à l'attention  
expresse du commissaire enquêteur, à  
l'adresse suivante : [enquete-plu-bretignolles@payssaintgilles.fr](mailto:enquete-plu-bretignolles@payssaintgilles.fr) (indiquer  
précisément dans l'objet du courriel :  
Enquête publique modification n° 1 PLU  
Brétignolles-sur-Mer)

## Avis administratif

Les observations et propositions re-  
çues par courrier seront tenues à la dis-  
position du public à la mairie de Bréti-  
gnolles-sur-Mer, dans les meilleurs dé-  
lais et pendant toute la durée de l'en-  
quête.

Seules les observations et proposi-  
tions reçues par courriel seront accessi-  
bles sur les sites internet du Pays de  
Saint-Gilles-Croix-de-Vie Aggloméra-  
tion ([www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr)) et de la  
commune de Brétignolles-sur-Mer  
([www.bretignolles-sur-mer.fr](http://www.bretignolles-sur-mer.fr)) dans les  
meilleurs délais et pendant toute la du-  
rée de l'enquête.

Afin d'être prises en compte, toutes  
ces observations et propositions deve-  
ront impérativement parvenir durant  
l'enquête publique.

Toute information complémentaire sur  
le dossier pourra être obtenue auprès de  
M. Franck TESSON, adjoint au  
maire en charge de l'urbanisme à la  
commune de Brétignolles-sur-Mer, au  
02 51 22 46 08 ou par courriel :  
[urbanisme@bretignollessurmer.fr](mailto:urbanisme@bretignollessurmer.fr)

Toute personne peut, sur sa demande  
et à ses frais, obtenir communication du  
dossier d'enquête publique auprès du  
service Planification Territoriale du Pays  
de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomé-  
ration dès la publication du présent  
arrêté.

À l'expiration de l'enquête :  
Le registre sera clos et signé par M. le  
commissaire enquêteur.

Dès réception du registre, le commis-  
saire enquêteur rencontrera, sous huit-  
taine, le responsable du projet et lui  
communiquera les observations écrites  
et orales consignées dans un procès-  
verbal de synthèse. Le responsable du  
projet disposera alors d'un délai de  
quinze jours pour produire ses observa-  
tions au procès-verbal de synthèse.

Le commissaire enquêteur transmet-  
tra son rapport ainsi que ses conclu-  
sions motivées à M. le Président du Pays  
de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomé-  
ration dans les 30 jours à compter de la  
clôture d'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées  
de M. le commissaire enquêteur seront  
tenus à la disposition du public pendant  
un an au siège du Pays de Saint-Gilles-  
Croix-de-Vie Agglomération. Ces docu-  
ments seront également mis en ligne  
pendant un an sur le site internet du  
Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Ag-  
glomération ([www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr)).  
Une copie de ces documents seront  
également tenus à la disposition du pu-  
blic à la mairie de Brétignolles-sur-Mer  
et à la préfecture de Vendée pendant un  
an.

Au terme de l'enquête publique, le  
projet de modification n° 1 du PLU de  
la commune de Brétignolles-sur-Mer  
pourra être approuvé par le conseil com-  
munautaire du Pays de Saint-Gilles-  
Croix-de-Vie Agglomération après mo-  
difications éventuelles tenant compte  
des avis qui ont été joints au dossier  
d'enquête, des observations et proposi-  
tions du public, du rapport du commis-  
saire enquêteur ainsi que ses conclu-  
sions motivées et son avis.

Pour le Président,  
La Conseillère déléguée,  
Nicole BOULINEAU.

**Pour parution le jeudi, merci  
de nous transmettre vos annonces légales  
au plus tard le MARDI 10H30**  
(butées modifiées lors des semaines comportant un jour férié)

7423920401 - AA



### Département de la VENDÉE **Projet de l'extension du cimetière de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté municipal 2025-1330 du  
1er octobre 2025, le maire de Fontenay-  
le-Comte a prescrit l'ouverture d'une en-  
quête publique portant sur l'extension  
du cimetière communal de  
Notre-Dame, impasse Benjamin-Fillon  
(parcelle cadastrée AH 46).

L'enquête publique se déroulera du  
mardi 28 octobre à 9 h 00 au vendredi 14  
novembre 2025 inclus à 17 h 00 (soit  
18 jours consécutifs). Le siège principal  
de l'enquête publique est la mairie de  
Fontenay-le-Comte (85200).

Pendant toute la durée de l'enquête  
publique, le public peut prendre con-  
naissance du dossier d'enquête publi-  
que, contenant notamment une notice  
explicative et une étude hydrogéologi-  
que préalable à l'extension du cimetière,  
selon les modalités suivantes :

- au service Citoyenneté (4, quai Vic-  
tor-Hugo, 85200 Fontenay-le-Comte)  
aux jours et horaires suivants :

du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00  
et de 14 h 00 à 17 h 00, ainsi que pendant  
les permanences du commissaire en-  
quêteur précisées ci-dessous :

- Sur le site internet [www.fontenay-lecomte.fr](http://www.fontenay-lecomte.fr) (rubrique Ma mairie - Avis et  
enquêtes publiques - Extension du  
cimetière de Notre-Dame) ;

- sur l'écran tactile situé à l'accueil de  
la mairie (4, quai Victor-Hugo, 85200  
Fontenay-le-Comte) aux mêmes jours et  
horaires que le service Citoyenneté.

M. Jean-Claude GARNIER est nommé  
commissaire enquêteur par la première  
vice-présidente du Tribunal administratif  
de Nantes pour procéder à l'enquête. En  
cas d'empêchement, M. Gérard SPA-  
NIER est nommé commissaire en-  
quêteur suppléant.

Il recevra en personne les observa-  
tions du public, écrites ou orales, à la

mairie de Fontenay-le-Comte, 4, quai  
Victor-Hugo de la manière suivante :

- le mardi 28 octobre 2025 de 9 h 00  
(heure d'ouverture de l'enquête) à  
12 h 00, salle Crevillent ;

- le mercredi 5 novembre 2025 de  
14 h 00 à 17 h 00, salle Crevillent ;

- le vendredi 14 novembre 2025 de  
14 h 00 à 17 h 00 (heure de clôture de  
l'enquête), salle Crevillent.

Ces observations seront consignées  
sur le registre d'enquête à feuillets non  
mobiles, coté et paraphé par le commis-  
saire enquêteur, au service Citoyenneté  
de la mairie aux heures d'ouverture  
mentionnées ci-dessus et pendant les  
permanences du commissaire en-  
quêteur.

Les observations peuvent également  
être adressées par écrit ainsi qu'il suit :  
- par voie électronique à l'adresse sui-  
vante :

[etaticivil@ville-fontenaylecomte.fr](mailto:etaticivil@ville-fontenaylecomte.fr)  
- par courrier postal au commissaire  
enquêteur à l'adresse suivante : M. le  
Commissaire Enquêteur - Extension du  
cimetière communal de Notre-Dame -  
Service Citoyenneté - Hôtel de Ville,  
9, rue Georges-Clemenceau, B.P. 19,  
85201 Fontenay-le-Comte-Cedex.

Les observations et propositions du  
public transmises par voie postale ainsi  
que les observations écrites reçues par  
le commissaire enquêteur seront con-  
sultables au service Citoyenneté aux  
heures d'ouverture mentionnées ci-des-  
sus dans les meilleurs délais.

Des informations complémentaires  
sur le dossier d'extension du cimetière  
peuvent être obtenues auprès du ser-  
vice Citoyenneté au 02 51 53 41 41.

Tous les documents relatifs à ce projet  
d'extension du cimetière communal  
sont consultables pendant la durée de  
l'enquête, du 28 octobre 2025 à 9 h 00 au  
14 novembre 2025 inclus à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions motivées  
du commissaire enquêteur seront tenus  
à la disposition du public pendant un an  
à compter de la clôture de l'enquête pu-  
blique, à la mairie de Fontenay-le-  
Comte. Les personnes intéressées  
pourront en obtenir communication  
dans les conditions prévues par le code  
des relations entre le public et l'adminis-  
tration.

La décision d'autorisation d'extension  
du cimetière communal, assortie de  
prescriptions, ou la décision de refus  
sera prise par arrêté préfectoral du pré-  
fet de la Vendée.

## Retrouvez sur le net

le  
**Courrier  
Vendéen**

Toute l'actualité de votre région !

Loisirs-culture  
Faits divers  
Sports  
Économie  
Politique

actu.fr /le-courrier-vendéen

La centrale des marchés  
par MEDIALEX

## Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille  
sur les appels d'offres des marchés publics.

[lacentraledesmarches.com](http://lacentraledesmarches.com)